

La version française suit,

Hello everybody

Background

The CFPA opted for the conciliation-strike method of dispute resolution when we filed notice to bargain in October 2010. This is the same method of dispute resolution that the CFPA has traditionally used. Over the past year it has become clear that the Federal Government will not permit any work disruptions in its sphere of influence. Negotiations with the Employer became deadlocked in December 2011, after several multi-day bargaining sessions, that began in March of 2011. Once the negotiations became deadlocked the CFPA requested that an arbitrator be assigned, instead of a mediation and conciliation process. Switching the dispute resolution process to arbitration required mutual consent from the Employer and the CFPA. This would have resulted in a third party having the power to impose a settlement on the CFPA and the Employer. The Employer withheld its consent for a binding arbitration.

Current Situation

The next step in the current round of collective bargaining is the Public Interest Commission (PIC), which is what was formerly known as a Conciliation Board. The Commission is composed of three people: The chair is Mr. Yvon Tarte (former head of the PSLRB); the CFPA nominee is Mr. von Veh (former chief counsel to Justice Moshansky during the Dryden Inquiry), and Mr. Tony Boetger is the Employer nominee. We do not currently have dates set for meeting with the PIC. The CFPA and Employer negotiation teams will be meeting with the Employer and CFPA nominees during the last week of May 2012 to attempt to reach agreement on some of the unresolved items under negotiation. This is an attempt to reduce the number of items that must be considered by the PIC. If there are any items that cannot be resolved with the help of Mr. von Veh and Mr. Boetger they will be referred to the PIC.

Future Steps

The PIC process is not binding on the CFPA or the Employer. The PIC will examine the unresolved items referred to it. The CFPA negotiating team will make detailed presentations explaining our interests to the PIC. The PIC members have the power to ask both parties questions to clarify the issues. Once the PIC has gathered the information it requires it will prepare and release a report. The report will then be considered by the CFPA and Employer, and the two parties will then decide whether to accept the report. If both parties accept the PIC report, then the AO contract will reflect the contents of the PIC report, for any items that were not negotiated outside the PIC process. If either one or both parties do not accept the PIC report then further work will be required to arrive at a collective agreement.

If you have any questions please do not hesitate to contact the National Office, or any member of the CFPA negotiating team:

Daniel Slunder
Michel
Brulotte
Peter Firlotte
Greg Holbrook
Greg
McConnell
Phillip Morchain
Yvan
Turcotte

English version precedes

Bonjour a tous,

Historique :

Lorsque nous avons ouvert les négociations en octobre 2010, l'APFC a choisi la méthode de conciliation-grève pour résoudre les différends. C'est la même méthode que l'APFC a traditionnellement choisi dans le passé. Au cours de la dernière année, il a paru très clair que le gouvernement ne permettra aucune perturbation au travail comme moyen de pression. Après plusieurs séances de maintes journées de négociations avec l'employeur qui ont débuté au mois de mars 2011, nous sommes rentrés dans une impasse. Aussitôt que l'impasse s'est réalisée, l'APFC a demandé l'assignation d'un arbitre, au lieu d'utiliser le processus de médiation et conciliation. Le changement de méthode de résolution de différends de conciliation-grève vers l'arbitrage n'aurait pas pu se faire sans le consentement mutuel de l'employeur et de l'APFC. Ceci aurait eu comme résultat qu'une tierce partie aurait eu le pouvoir d'imposer un arbitrage exécutoire liant l'employeur et l'APFC. L'employeur s'est abstenu de consentir à un arbitrage exécutoire.

La situation actuelle :

La prochaine étape dans les négociations courantes est l'assignation d'une Commission d'intérêt public (CIP), autrefois appelé un Comité de conciliation. La commission est composée de trois membres : le président est Monsieur Yvon Tarte (ancien président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique); celui nommé par l'APFC est Monsieur Von Veh (ancien avocat principal du juge Moshansky de la commission Dryden) et Monsieur Tony Boetger est celui nommé par l'employeur. Présentement il n'y a aucune date établie pour les rencontres avec la CIP. Les équipes de négociations de l'employeur et de l'APFC se

rencontreront avec les deux membres nommés par l'employeur et l'APFC pendant la dernière semaine du mois de mai 2012 afin de parvenir à un accord sur les quelques sujets non résolus pendant les négociations. Le but est de réduire le nombre des sujets qui devront être considérés par la CIP. S'il y restera des items qui ne seront pas résolus avec l'assistance des Messieurs Von Veh et Boetger, ils seront alors référés à la CIP.

Les étapes futures :

Le processus de la CIP n'est pas exécutoire et ne lie donc pas l'employeur et l'APFC. La CIP examinera tous les items non résolus qui lui seront référés. L'équipe de négociations de l'APFC fera des présentations détaillées afin d'expliquer nos intérêts à la CIP. Les membres de la CIP ont le pouvoir de poser des questions aux deux parties dans le but de clarifier les différends. Une fois que la CIP aura recueilli les informations nécessaires, elle préparera et remettra un rapport. Le rapport sera alors analysé par l'employeur et l'APFC et les deux parties devront décider sur l'acceptation du rapport. Si le rapport était accepté par les deux parties, le contenu de ce rapport serait intégré au contrat des AO pour y refléter tous les items négociés par l'entremise de la CIP. Si le rapport ne sera pas accepté par l'une ou l'autre des deux parties, alors du travail supplémentaire sera nécessaire pour en arriver à la conclusion d'une convention collective.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau national ou avec n'importe quel membre de l'équipe de négociation de l'APFC dont voici les noms :

Daniel Slunder
Michel Brulotte
Peter Firlotte
Greg Holbrook
Greg McConnell
Phillip
Morchain
Yvan Turcotte